

dance des revenus seront les non-organisés et les faibles. Ces recommandations ou principes directeurs serviront à enrayer la hausse des salaires de ceux qui déjà sont mal placés pour négocier. Les travailleurs dans les hôpitaux, les travailleurs non syndiqués et les fonctionnaires seront forcés de rester à leur niveau inférieur de traitements.

Par conséquent, comme bien des économistes professionnels, je n'ai pas grand confiance dans le résultat ultime de cette Commission des prix et des revenus. J'ai été bref et je crois avoir fait une ou deux suggestions constructives, dont moi-même ou d'autres porte-parole de mon parti avons déjà donné les détails au cours de la session. A mon avis, ce qu'il importe le plus de ne pas oublier, c'est que le gouvernement se dit inquiet du sort des chômeurs et de ceux qui dépendent d'un revenu fixe tout en exprimant des idées déjà désuètes dans les années 30. Le gouvernement est soit incompetent, soit indifférent, et ni dans un cas ni dans l'autre, il ne peut espérer la confiance du peuple canadien. Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à 6 h 05.)

Reprise de la séance

La séance reprend à huit heures.

M. Hyliard Chappell (Peel-Sud): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de parler sur cette motion, mais je me vois entraîné dans le débat par suite d'une divergence d'opinion avec certains préopinants. Je commencerai par relever les propos des deux derniers. Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a prétendu faire le compte des libéraux à la Chambre. Je ne suis pas d'accord avec lui; je crois qu'il a oublié de compter les libéraux du côté est de la Chambre. Le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) a mentionné le prix élevé du bifteck à Calgary et il a dit soupçonner une manœuvre de fixation des prix ou un monopole. Il n'a avancé aucune preuve à cette fin...

M. Horner : A quoi sert le ministère?

M. Chappell: ...et n'a pas dit que tous les magasins, ou même deux magasins, vendaient le bifteck au même prix. Rien n'indique qu'une ménagère se soit plainte d'une entente en vue de fixer les prix ou d'un monopole, ni

que les petites boucheries soient de mèche avec les grands magasins pour maintenir le prix du bifteck à son niveau élevé. En tout cas, je lui dirai, ainsi qu'aux gens de sa circonscription, que si de telles preuves sont fournies, je suis sûr que le directeur des recherches et des enquêtes prendra des mesures immédiates en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

La nourriture, le vêtement, le logement, tout est trop cher, j'en conviens, cela ne fait aucun doute. Je conviens aussi que chaque Canadien rêve de voir son revenu s'accroître, tandis que le prix des marchandises et des services demeurerait stable. Mais son rêve est irréalisable, semble-t-il. Il faut chercher la solution ailleurs. Examinons d'abord la cherté des loyers. Il faut accepter la prémisse que le prix des loyers est fonction du prix de vente des logements, c'est-à-dire du prix de vente des maisons ou des logements en copropriété. Pourquoi alors le prix en est-il si élevé? J'y vois cinq causes fondamentales: le coût élevé du financement, le coût élevé des terrains à bâtir, les impôts élevés qui font reposer toute la charge fiscale de l'instruction publique sur les municipalités, des règlements de zonage archaïques et les coûts élevés de la construction.

La Commission d'étude a été saisie d'instances venant de toutes les régions du Canada. Elle a fait des recommandations après étude des différentes questions. Quelques jours plus tard, le gouvernement déposait le nouveau bill sur le logement qui, d'après moi, s'étendait à tout ce qui relève de la compétence de la Chambre. On a beaucoup parlé du prix élevé du financement. Nous vivons hors des réalités si nous ne reconnaissons pas que les taux d'intérêt élevés qui existent ici sont en grande mesure le reflet des taux d'intérêt aux États-Unis, qui dépassent maintenant 8 p. 100. A moins que nos taux d'intérêt ne soient plus élevés, il en résultera un exode immédiat de nos fonds.

Au cours des sept ou huit dernières années, le prix des terrains aménagés dans la région de Toronto a augmenté d'environ 300 p. 100. Il faut faire quelque chose, mais les solutions sont entièrement du ressort des provinces. Sur le plan de la planification et de la taxation, je ferai remarquer que lorsque Toronto comptait moins de 200,000 âmes il y a 50, 60 ou 70 ans, on érigeait alors sur des lots de 20 pi. de largeur des maisons jumelées attrayantes. Il existe encore des rues entières bordées de ce type de maisons. A l'heure actuelle, presque toutes les municipalités exigent que